



22 décembre 2022

(22-9719)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BULGARIE: RÈGLEMENT DU CONSEIL DES MINISTRES N° 233 DU 8 NOVEMBRE 2000
CONCERNANT LE RÉGIME DE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE

Membre notifiant	BULGARIE
-------------------------	-----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement du Conseil des ministres n° 233 du 8 novembre 2000 concernant le régime de commerce extérieur de la République de Bulgarie
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/BGR/22_8898_00_x.pdf
Situation de la notification	[] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [X] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/BGR/1 (Règlement du Conseil des ministres n° 493 du 23 décembre 1997)
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le Règlement du Conseil des ministres n° 233 du 8 novembre 2000 (Journal officiel n° 78 du 30 septembre 2005) définit le régime applicable aux exportations et aux importations de marchandises en provenance/à destination du territoire de la République de Bulgarie, réalisées par des personnes morales et des négociants exclusifs.</p> <p>En outre, il remplace le Règlement du Conseil des ministres n° 271 du 17 décembre 1998 (Journal officiel n° 152 du 22 décembre 1998) qui a abrogé le Règlement n° 493 du 23 décembre 1997 concernant le régime de licences automatiques pour les exportations de logiciels sur CD-ROM et de supports audio et vidéo avec enregistrements.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	30 septembre 2005; modifié dans le Journal officiel n° 78 du 30 septembre 2005
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	25 août 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	M. Mehti Melikov Ministry of Culture (Ministère de la culture) Copyright and Related Rights Directorate 17, Alexander Stamboliisky Boulevard Sofia 1000 Bulgarie Tél.: +359 2 940 08 21 Courriel: m.melikov@mc.government.bg delovodstvo@mc.government.bg

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.